



45 rue Carnot
78 000 Versailles
Tél. : 01 30 97 04 74
Fax : 01 30 97 04 58

www.robert-paysagiste.com
contact@robert-paysagiste.com

GLOBAL COMPACT

Versailles, le 09/09/2014

Ref : CF L14.235

OBJET : Global Compact

Période couverte par votre Communication sur le progrès (COP)

Du 01/09/2013 Au : 30/09/2014

Déclaration de soutien continu par le Président directeur général (PDG)

À nos parties prenantes:

Je suis heureux de confirmer que l'entreprise Robert Paysagiste réaffirme son soutien aux dix principes du Pacte Mondial des Nations Unies touchant les droits de l'homme, les droits du travail, l'environnement et la lutte contre la corruption.

Dans cette communication sur le progrès annuelle, nous décrivons nos actions visant à améliorer continuellement l'intégration du Pacte Mondial et ses principes dans notre stratégie d'entreprise, notre culture et nos opérations quotidiennes. Nous nous engageons également à partager ces informations avec nos parties prenantes en utilisant nos réseaux de communication principales.

Communication sur le progrès (COP)

En signant en 2011, le Pacte Mondial de l'ONU, Robert Paysagiste s'est engagé à en respecter les dix principes fondateurs regroupés au sein de 4 thèmes fondamentaux : les droits de l'homme, les conditions de travail, l'environnement et la lutte contre la corruption. Ces valeurs sont intégrées à la culture de Robert Paysagiste au travers de la Charte de développement durable jointe en annexe, de plus le renouvellement de l'évaluation ISO 26000 en Juin 2013 au niveau Maturité nous engage dans notre démarche vis-à-vis de nos clients, salariées et fournisseurs.

De manière générale, l'entreprise adhère aux principes de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948, de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) et en particulier des conventions relatives à la protection des travailleurs, à l'interdiction du travail forcé et du travail des enfants.

A titre d'exemple, parmi les nombreuses actions menées en 2013-2014, on citera les actions suivantes:

- Renouvellement de l'évaluation ISO 26000 Au niveau Maturité en Juin 2013 jusqu'à Juin 2016.
- Mise en place d'un tableau de bord de suivi des actions qualités (voir pièce jointe)
- Obtention de la certification Certy Pyhto

Robert Paysagiste assure à ses institutions représentatives du personnel l'ensemble des droits prévus par la législation française et s'attache à faire vivre la négociation collective dans l'entreprise

La mesure des résultats se traduit par:

- Signature d'un accord sur l'égalité homme / femme
- Signature d'un accord de participation et d'intéressement aux résultats de l'entreprise particulièrement avantageux pour les salariées.
- Une diversité de ses collaborateurs issue d'horizons diverses, signature de la charte de la diversité.
- Des mesures prises en faveur des travailleurs handicapés : Notre entreprise atteint largement les minimaux fixés par la loi, entraînant aucune pénalité financière.
- Une collaboration avec des sociétés qui emploient des personnes en réinsertion ou handicapées (travail avec des CAT, embauches de salariés en Contrat Unique d'insertion...)

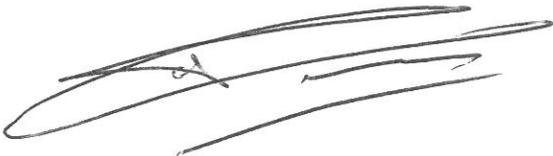
Notre politique sur l'environnement est très développée, et est intégrée à notre charte de développement durable. Nous nous engageons de la réduction des produits phytosanitaires, et avons signé avec la poste un contrat de collecte des papiers dans nos bureaux.

Robert Paysagiste est très attentive au risque de corruption et s'engage fermement dans la lutte de cette dernière.

Vous trouverez en Pièces jointes les objectifs qualités et notre charte de développement durable.

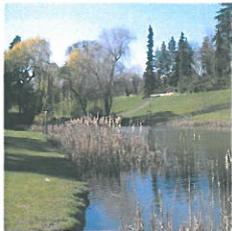
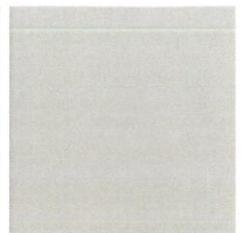
Renouvellement notre engagement aux principes du pacte mondiale, veuillez agréer madame, monsieur nos sincères salutations.

Alain FONTAINE
PDG Robert Paysagiste.





Charte de



DEVELOPPEMENT
DURABLE



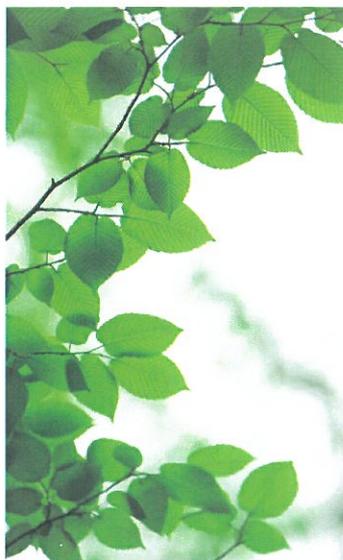
NOTRE ENGAGEMENT

Depuis plus de 90 ans, Robert Paysagiste est, par la nature même de son activité, au cœur du développement durable.

Avec la création et l'entretien de jardins, nous participons déjà activement au développement durable. Nous nous devons aussi de concilier les aspects écologiques, économiques et sociaux.

Fort de cet engagement, nous avons été l'une des premières entreprises paysagistes de France à être évaluée selon la norme ISO 26000, obtenant le niveau maturité en Octobre 2009.

De plus, nous avons signé le Pacte Mondial des Nations Unies invitant les entreprises à appliquer un certain nombre de valeurs fondamentales dans le domaine des droits de l'homme, des normes de travail et de l'environnement.



ENVIRONNEMENT

Initier des démarches exemplaires et novatrices afin de limiter les impacts environnementaux en impliquant l'ensemble des salariés de l'entreprise dans une culture d'entreprise « développement durable »

- Réduction, voir suppression, de l'emploi des produits phytosanitaires**, en proposant à nos clients des solutions alternatives.
- Gestion diversifiée des espaces** : création de pâturage, introduction de rucher comme indicateur de biodiversité.
- Développement des animaux** sur les parcs et jardins afin de réduire l'utilisation de machines et préserver la biodiversité : moutons, abeilles, chevaux...
- Recyclage des déchets**, avec la création de plates formes de compostage des déchets verts et réutilisation des produits compostés en amendements organiques sur nos chantiers. Tri systématique des déchets de notre atelier.
- Gestion des ressources naturelles** : récupération des eaux de pluies pour l'arrosage de nos chantiers et proposer à nos clients des végétaux adaptés au climat.

SOCIAL

Favoriser le développement personnel de nos salariés:

- Développer les compétences** des salariés, par une politique de formation ambitieuse.
- Management participatif** : Implication des salariés à la vie de l'entreprise.
- Respecter les règles d'hygiène et sécurité** en vigueur. Promouvoir une amélioration des conditions du travail et du bien être social. Développement des stages de sécurité et secouristes du travail.
- Assurer l'égalité** et lutter contre toutes formes de discrimination en signant la charte de la diversité, embaucher du personnel en réinsertion social ou handicapé.
- Employer un personnel permanent stable**, qualifié et bien formé pour répondre à l'évolution de la demande. La politique de rémunération est motivante et équitable et inclut des mécanismes d'intéressement et de participation aux résultats de l'entreprise.

ECONOMIQUE

- Développer notre activité** en maintenant un résultat positif, et en redistribuant plus de 40% des bénéfices au personnel.
- Acheter des produits éco-responsables** : bois éco-certifiés, développer les outils non bruyant, électriques...

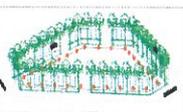




DEVELOPPEMENT DURABLE

Renouvellement AFAQ 26000 Respect de la norme et des engagements  Notre responsabilité sociale grandit avec AFAQ 26000		Communication  Diffusion trimestrielle du journal d'information mis en place	
Développement animaux  PERSONNEL (06) Brotons, Debordes, Feuillas L, Hugonin, Morand, Yachou A		Déchets verts  Installation d'une plateforme de recyclage des déchets verts à Croissy Beaubourg	

TECHNIQUE

Permis PL ou SPL  Poids Lourd Audrain et Hoinville Super Lourd Carpentier D		CACES R390 - Grue auxiliaire  Personnel Lepage, Saïdi S, Saïdi H, Beaujeu, Voussier, Dévérité	
CACES R386 - Nacelle  Personnel Beaujeu, Allaert, Diogo, Bico, Rodrigues, Valenty G		CACES R372 - Engins de chantier (mini-pelle)  Personnel Ferreira M., Lamarque, Moutier, Carpentier L	
CACES R372 - Pelle catégorie 2  Personnel Carpentier L, Saïdi H, Brotons		Taille d'arbustes  Personnel Allaert, Carpentier L, Cozic, Houot, Lechat, Lepage, Yachou A	
Arrosage  Personnel Mrs Allaert, Lamarque, Rouxeau, Valenty G, Vaudan		CERTIPHYTO  Respect de la procédure 14 et envoi par courrier à tous les décideurs. La procédure 14 doit être présentée physiquement avec les documents de travail des décideurs, des vérifications sur le terrain seront réalisées par la direction	
Autocad  ENCADREMENT (16) Calado, Divier, Ferreira J, Ferreira M, Forestier, Herbain E, Lafond, Lamarque, Morand, Rouxeau, Yachou M Nouveaux à former : Houot, Angot, Guillemineau, Allaert, Vaudan, Lechat MS PROJETC Mrs Divier, Herbain, Morand, Yachou M			

SECURITE

Formation à la sécurité et au secourisme au travail  SST Mrs : Allaert, Calado, Divier, Ferreira J, Lamarque, Rouxeau P, Valenty G, Defante, Ferreira M, Coeurat, Moreau		Geste et Posture  Personnel Forestier, Neto, Yachou A, Barroso	
Balisage de Chantier  Personnel Allaert, Barroso, Cozic, Forestier, Monnerat, Morand, Da Silva A, Carpentier D, Feuillas JL, Goncalves B, Kern, Yachou A, Guillemineau, Valenty JC, Yachou A, Clément, Brotons, Richard, Saïdi H, Saïdi Y, Yachou E		Suivi des accidents de travail  Réduction des accidents de travail et rester intransigent sur le port des EPI	

ORGANISATION GENERALE

DICT  DICT dématérialisée sur IPAD pour les chantiers		GESTION D'EQUIPE  Personnel Angot, Debordes, Ferreira M, Lafond, Allaert, Forestier, Herbain Y, Morand, Guillemineau	
Informatique  NIVEAU 1 Mrs Angot, Coeurat, De Silve, Debordes, Lefors, Neto NIVEAU 2 Mrs Barroso, Ferreira P, Herbain Y, Lamarque		Casses mécaniques  Anticiper les réparations du matériel, établir une meilleure communication atelier/équipes. Une fiche d'écart sera réalisée pour toute casse de plus de 3 000 €	
Réalisation de devis  Personnel Barroso, Carpentier L		Nettoyage du matériel  Etre encore plus exigeant sur la propreté du matériel, utilisation des aires de nettoyage, les chefs de chantier sont responsables de la propreté du matériel (O44), le matériel doit être rendu propre à l'atelier	
		Communication salariés  Mise en place d'un extranet salariés pour donner aux informations paya, vacances. Test en 2014 sur Le Mans, déploiement éventuel en 2015 sur Paris	